



**COALITION CANADIENNE POUR LA SENSIBILISATION ET LA
PROMOTION DE LA VACCINATION (CCSPV)**

* * *

**CANADIAN COALITION FOR
IMMUNIZATION AWARENESS & PROMOTION (CCIAP)**

COALITION CANADIENNE POUR LA SENSIBILISATION ET LA PROMOTION DE LA VACCINATION (CCSPV)

La CCSPV est un partenariat national d'organisations non gouvernementales, d'associations de professionnels, d'intervenants de la santé, de consommateurs et d'organismes des secteurs public et privé qui cherchent spécifiquement à promouvoir la compréhension et l'utilisation des vaccins recommandés par le Comité consultatif national de l'immunisation.

CADRE DE RÉFÉRENCE

Fonction de la Coalition

Le rôle principal de la Coalition est d'organiser un programme national pour sensibiliser les professionnels de la santé et le grand public à la vaccination. Chaque membre de la Coalition a différentes forces à contribuer pour communiquer les enjeux de la vaccination à ses propres membres, usagers ou clients. Les membres peuvent aussi mener des activités de promotion de la vaccination conformes à celles de la Coalition (p. ex., des programmes d'action sociale hors du cadre du programme national).

But du programme

Contribuer à la maîtrise, à l'élimination ou à l'éradication (selon le cas) des maladies évitables par la vaccination au Canada en sensibilisant tous les groupes d'âge aux avantages et aux risques des vaccins.

Objectifs du programme

Sensibilisation

- Fournir des renseignements exacts et complets sur les vaccins recommandés par le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI).
- Entretenir et accroître la confiance de la population envers la vaccination en démentant l'information inexacte à ce sujet.

Promotion

- Mettre au point des produits et des activités qui abordent les avantages des vaccins recommandés à tout âge et qui en reconnaissent les risques minimes.

Relations avec les médias

- Être un centre de liaison où les journalistes trouvent des renseignements et ont accès à des porte-parole spécialisés.
- Aider les porte-parole spécialisés à répondre aux questions des médias.

Action sociale

- Promulguer des politiques publiques saines et l'éducation à la vaccination.

Activités du programme

Les activités de la Coalition s'articulent autour des objectifs du programme (voir ci-dessus). À tout le moins, la Coalition organise une campagne promotionnelle générale au printemps (la Semaine nationale de promotion de la vaccination) et une campagne de promotion du vaccin antigrippal à l'automne. Le public visé englobe les membres des organismes de la Coalition, les professionnels de la santé, les décideurs des programmes de vaccination et la population. Ce public est ciblé directement et par l'entremise des médias.

Attributions des membres de la Coalition

La Coalition comporte quatre catégories de membres : Membres à part entière, Membres de liaison, Membres gouvernementaux et Membres donateurs.

Membres à part entière

Les Membres à part entière sont des organismes qui sont soit de portée nationale, soit de caractère national du fait qu'ils représentent un élément ou un segment unique de la société et de la culture canadiennes; ils améliorent la capacité de la Coalition à atteindre ses objectifs. Les Membres à part entière participent à toutes les activités qu'ils approuvent collectivement. Il leur incombe d'examiner les projets proposés, de décider des priorités et d'approuver les ressources nécessaires pour obtenir les résultats souhaités. Les Membres à part entière détiennent à la fois un pouvoir décisionnel et un droit de vote, ils assistent aux assemblées et aux téléconférences de la Coalition et ils en reçoivent les procès-verbaux. Ils peuvent être représentés par plus d'une personne de leur organisme, mais ils n'ont droit qu'à un vote (voir la rubrique « Vote » ci-après).

Les Membres à part entière de la Coalition facilitent la réalisation des objectifs du programme par leurs contributions en nature. Dans la mesure du possible, cela inclut en règle générale :

1. Un espace d'exposition réservé à la Coalition pendant leur congrès, leur assemblée annuelle ou les deux;
2. L'inclusion de matériel promotionnel et pédagogique dans leur bulletin, sur leur site Web et dans leurs autres communications avec leurs membres;
3. L'inscription du nom du programme dans les documents liés à la vaccination;
4. Le fait d'encourager leurs organismes membres à utiliser et à diffuser le nom du programme dans leur matériel pédagogique et sur leurs affiches;
5. L'appui aux activités du programme, p. ex. à la Semaine nationale de promotion de la vaccination et à la promotion annuelle du vaccin antigrippal à l'automne;
6. La promotion du respect du calendrier de vaccination des enfants et des adultes chaque fois qu'il est approprié de le faire.

Cependant, les ressources engagées par chaque membre de la Coalition sont fondamentalement à la discrétion de ce membre.

Membres de liaison

Les Membres de liaison sont des organismes, en général de portée nationale, qui s'intéressent à une question particulière liée à la vaccination et qui peuvent améliorer la capacité de la Coalition à atteindre ses objectifs. Les Membres de liaison participent à certaines activités seulement. Ils prêtent leur appui et partagent leur savoir-faire au profit de ces activités. Ils n'ont pas le droit de vote, mais peuvent assister aux assemblées et aux téléconférences de la Coalition et en reçoivent les procès-verbaux.

Membres gouvernementaux

Des représentants du gouvernement fédéral (l'Agence de la santé publique du Canada et/ou Santé Canada) peuvent participer à toutes les activités régulières de la Coalition. Il peut s'agir de représentants de divers secteurs, directions, sections ou centres. Ils prêtent leur appui et partagent leur savoir-faire au profit de certaines activités. Les Membres gouvernementaux n'ont pas le droit de vote, mais ils peuvent assister aux assemblées et aux téléconférences de la Coalition et en reçoivent les procès-verbaux.

Membres donateurs

Les Membres donateurs participent à toutes les activités régulières de la Coalition. Ils prêtent leur appui et partagent leur savoir-faire avec la Coalition sans en influencer les priorités, ni le contenu du programme. Les Membres donateurs n'ont pas le droit de vote et ne détiennent aucun pouvoir de décision sur le contenu ou les priorités du programme. Ils peuvent assister aux assemblées et aux téléconférences de la Coalition et en reçoivent les procès-verbaux.

Les Membres donateurs sont censés favoriser les activités de la Coalition par les moyens suivants :

- 1) en donnant des conseils techniques à la Coalition sur des questions liées à certains produits ou vaccins et, plus généralement, au domaine de la vaccinologie (recherche-développement, fabrication, distribution, approvisionnement, conformité des produits, homologation);
- 2) en donnant des conseils techniques sur le marketing, la promotion, la sensibilisation et les études de marché;
- 3) en offrant un soutien en nature et des ressources aux projets de la Coalition;
- 4) en offrant des subventions sans restrictions pour contribuer au financement de base du Secrétariat et des activités régulières de la Coalition.

La Coalition peut, de temps à autre, fixer un niveau de cotisation minimal pour les Membres donateurs afin de disposer d'un financement de base suffisant. Les Membres donateurs peuvent, en outre, offrir un financement volontaire à l'appui de projets ou de campagnes de la Coalition, avec l'autorisation de cette dernière. Les principaux Membres donateurs du secteur privé sont des fabricants de vaccins, mais il n'y a aucune restriction pour appartenir à cette catégorie de membres.

Critères d'adhésion généraux

L'adhésion à la Coalition appartient aux sociétés et aux organismes participants et non pas aux particuliers qui les représentent. Il incombe à chaque organisme ou société membre de désigner une personne (et éventuellement des remplaçants) pour la/le représenter.

Vote :

Un seul représentant désigné de chaque organisme Membre à part entière a le droit de vote; toutefois, n'importe quel participant peut contribuer aux débats. Les Présidents ne votent qu'en cas de partage égal des voix. Le personnel du Secrétariat n'a pas le droit de vote. Cinquante et un p. cent des Membres à part entière constituent le quorum. Dans la plupart des cas, une motion est adoptée à la majorité simple des suffrages exprimés. Le vote peut avoir lieu durant les assemblées et les téléconférences ou par courriel.

Nouveaux membres :

D'autres organismes peuvent être invités en tout temps à se joindre à la Coalition en tant que Membres à part entière ou Membres de liaison, avec l'accord de la majorité des membres actuels. D'autres entreprises du secteur privé peuvent être invitées en tout temps à se joindre à la Coalition en tant que Membres donateurs, également avec l'accord de la majorité des membres actuels.

Téléconférences et assemblées :

La Coalition tient une téléconférence au moins une fois par trimestre. Les assemblées générales des membres sont convoquées au besoin. Les membres sont censés envoyer un représentant désigné de leur organisme ou société pour assister à ces assemblées. Les frais de déplacement connexes sont en général assumés par

l'organisme membre.

Des comités directeurs ou des groupes de travail sont créés au besoin pour élaborer des plans et aborder les problèmes du programme, et leurs conclusions sont soumises à l'approbation de la Coalition dans son ensemble. Les membres de ces comités et groupes se réunissent en personne ou par téléconférence au besoin.

Gestion du programme

Les activités menées sous l'égide de la Coalition sont attribuées à la Coalition. Aucun programme ni projet financé par le compte du programme national ou reconnu par la Coalition ne peut aller de l'avant sans l'autorisation préalable de la majorité des Membres à part entière.

Les membres sont informés de toutes les initiatives proposées par la Coalition; ils ont droit à un délai suffisant pour décider du rôle qu'ils veulent jouer dans chaque initiative, ainsi qu'à un délai suffisant pour s'exécuter. Les membres peuvent soumettre des projets à faire reconnaître ou approuver par le programme national.

Chaque membre fait un effort raisonnable pour se prononcer sur chaque initiative à laquelle il décide de participer, afin que le contenu de l'initiative se développe de telle façon que le membre puisse approuver le produit final. Si un membre décide de ne pas approuver un produit de la Coalition, cela n'affecte pas son statut de membre. Les Membres donateurs qui financent une initiative en sont remerciés comme il se doit. La Coalition entend collaborer avec les donateurs pour décider du meilleur moyen de reconnaître leurs contributions aux différents projets et outils.

Évaluation

Les activités de la Coalition et du programme sont évaluées comme il se doit. Il incombe à chaque membre d'élaborer un plan d'évaluation de ses propres activités liées à la Coalition, de mener cette évaluation et d'en rendre compte. Chaque projet exige des techniques d'évaluation adaptées. En outre, les objectifs généraux doivent être évalués par rapport aux résultats du programme.

Gestion financière

Le Secrétariat entend établir et administrer un compte spécial pour recevoir les fonds et les attribuer aux programmes et aux projets. Les décisions financières sont assujetties à l'approbation majoritaire des Membres à part entière de la Coalition, et les états financiers sont diffusés aux membres sur demande.

Commandites

Les commandites et les activités de collecte de fonds de la Coalition respectent les principes du *Code d'éthique touchant la collecte de fonds et la responsabilité financière* du Centre canadien de philanthropie.

Bien que le Secrétariat ait la responsabilité de la collecte des fonds pour le programme national, n'importe quel membre de la Coalition peut partager de l'information et des contacts pour faciliter le processus. Tout apport utile fourni par un membre en vue de recueillir des fonds est noté et partagé avec le reste des membres pour éviter les efforts inutiles. Les décisions concernant les activités de collecte de fonds sont prises durant les assemblées de la Coalition et doivent être approuvées par la majorité des membres.

Les commanditaires de programmes, de projets, d'activités ou d'événements spécifiques peuvent ne pas être Membres donateurs ni membres tout court de la

Coalition. Les commanditaires participent uniquement aux projets, activités et événements qu'ils financent. Ils n'assistent généralement pas aux assemblées ni aux téléconférences de la Coalition, et ils n'en reçoivent pas les procès-verbaux.

Action sociale

Les mesures d'action sociale de la Coalition sont menées indépendamment de ses Membres donateurs et de ses Membres gouvernementaux.

Fonctions du Président, du Vice-président et du Président sortant

Il y a trois sièges à pourvoir pour des mandats de deux ans chacun : les sièges de Président, de Vice-président et de Président sortant. Les Membres à part entière peuvent accorder un prolongement de la durée de ces mandats (jusqu'à deux ans de plus). Au gré des Membres à part entière, il peut aussi y avoir des Coprésidents, des Co-vice-présidents et des Coprésidents sortants.

À la fin de son mandat, le Vice-président devient automatiquement Président, et le Président devient Président sortant. Tout Membre à part entière de la Coalition peut proposer une candidature au siège de Vice-président, laquelle est mise aux voix des Membres à part entière.

Le Président, le Vice-président et le Président sortant sont considérés comme étant des membres supplémentaires de la Coalition; ils ne représentent pas un organisme membre et ne votent qu'en cas de partage égal des voix.

Le Président a cinq grandes responsabilités :

1. Présider les assemblées et les téléconférences
2. Être le porte-parole de la Coalition auprès des médias
3. Communiquer régulièrement avec le Secrétariat et lui fournir des directives sur les protocoles et les procédures
4. Représenter la Coalition aux réceptions et événements où elle est invitée
5. Examiner l'ordre du jour des assemblées et approuver le procès-verbal provisoire

Le Vice-président remplace le Président quand ce dernier n'est pas disponible. Lorsque ni le Président, ni le Vice-président n'est disponible, le Président sortant assume les fonctions du Président.

Secrétariat

Un Membre à part entière héberge le Secrétariat ou le bureau de la Coalition à condition d'avoir le financement approprié. C'est actuellement l'Association canadienne de santé publique (ACSP) qui héberge le Secrétariat, pour une période indéterminée, avec l'accord des Membres à part entière. Le personnel du Secrétariat est employé par l'ACSP et ne vote donc pas aux assemblées de la Coalition.

Tâches du Secrétariat :

1. Appuyer les Présidents
2. Orchestrer les activités
3. Communiquer régulièrement avec les membres
4. Gérer les activités quotidiennes
5. Organiser les assemblées et les téléconférences et en diffuser les procès-verbaux
6. Réunir les fonds et présenter les rapports financiers
7. Administrer un site Web consacré à la vaccination
8. Distribuer les ressources mises au point par la Coalition
9. Représenter la Coalition au besoin